



Comme il s'agit des personnes les plus démunies de la société, notre première préoccupation est de leur assurer un revenu minimal et d'éviter qu'elles se retrouvent dans l'indigence. C'est pourquoi l'aide financière de dernier recours est insaisissable et nous n'estimons pas souhaitable de modifier la Loi à cet égard.

Par ailleurs, plusieurs actions, y compris celles annoncées récemment dans le cadre du Pilier de la solidarité, visent à aider ces personnes à se loger à moindre coût, ce qui devrait contribuer à amoindrir les effets que vous déplorez.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre,



Agnès Maltais

c. c. M. François Bonnardel, député de Granby